

KÉDANGE-SUR-CANNER

Les travaux du cimetière forestier ont démarré

L'entreprise Colas vient d'engager les travaux du cimetière forestier en continuité de celui existant à Kédange-sur-Canner. Les travaux s'échelonnent sur une durée de six mois. Le cimetière forestier n'accueillera pas de corps mais uniquement les cendres des personnes décédées.

Pourquoi un cimetière forestier ?

Jean KIEFFER, maire de Kédange-sur-Canner : « Ce projet a un double objectif : accroître notre capacité funéraire en termes de places disponibles, et lutter contre le changement climatique. Pour cela, nous avons planté seize arbres autour desquels seront proposées des concessions dont nous estimons le nombre à une centaine. Le réchauffement climatique étant accompagné d'un effondrement de la biodiversité, l'extension se présentera sous l'aspect d'un environnement paysager naturel. »

Pour quel coût ?

« Le montant prévisionnel est estimé à 184 047 €. Les subventions de l'État, et de la CCAM par le biais d'un fonds de concours laisseront à la charge de la commune un montant de 92 151 €. Trois en-



Louis Odille, chef de chantier de Colas France, entre Jean Kieffer, maire (à dr.), et Marc Weitten, adjoint (à g). devant le vaste chantier qui vient de démarrer au cimetière communal. Photo RL

treprises ont été choisies : lot terrassement à Colas France ; lot maçonnerie à Schiel Frères ; lot clôture et espaces verts à Terra Paysages. »

Quel est le calendrier ?

« Les travaux s'échelonnent sur une durée de six mois. Ils ont démarré début mai. Le cimetière forestier n'accueillera pas de corps mais uniquement les cendres des personnes décédées. L'extension obéira aux mêmes règles de construction que celles d'un cimetière conventionnel en ce qui concerne les études de sol, l'accès aux personnes à mobilité réduite, et sera un espace clôturé. »

Combien de candidats enregistrés à ce jour ?

« Trente-cinq à ce jour, dont

treize de Kédange-sur-Canner, et vingt-deux de villages voisins comme Metzervisse (2), Valmestroff, Koenigsmacker (2), Kanfen (2), Bertrange (2), Metz, Ottange, Biderstroff, Bouzonville, Ottange, Rettel Métrich, Menskirch, Saint-Nicolas-de-Port et... Châlons-en-Champagne pour les deux plus éloignés. Preuve indubitable que notre projet précurseur dans la région répond à une attente. »

Y aura-t-il un règlement particulier ?

« Oui. Ce règlement, qui est en cours de rédaction, sera soumis à l'approbation du conseil municipal et au contrôle de légalité. Ce règlement rappellera les conditions d'inhumation et la tarification des concessions. »